

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION



Conformément aux obligations légales inhérentes à notre profession réglementée d'intermédiaire en assurances, voici ci-après les informations relatives à notre société et nos mentions légales (art. L521-2 du code des assurances).

IDENTITÉ ET IMMATRICULATION

SAINT PIERRE ASSURANCES

7, rue du Docteur Herpin – CS 92530 – 37025 TOURS CEDEX 1

SAS au capital de 303 619 € – RCS de TOURS 519 106 108 – APE 6622 Z

Courtier en assurance

Téléphone : 02.47.70.10.16 Fax : 02.47.70.14.89

N° TVA Intracommunautaire : FR 20 519 106 108 – Inscrit à l'ORIAS N°11 060 653 (www.orias.fr) – Soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09

RESPONSABILITÉ ET GARANTIE FINANCIÈRE

Dans le cadre de son activité, conformément aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances, SAINT PIERRE ASSURANCES bénéficie des garanties suivantes :

- **Responsabilité civile Professionnelle** souscrite auprès de la compagnie MMA IARD SA 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans, via l'intermédiaire VERSPIEREN 8, avenue du Stade de France 93210 Paris, sous le numéro 127°112°634.
- **Garantie Financière** souscrite auprès de la compagnie MMA IARD SA 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans, via l'intermédiaire VERSPIEREN 8 avenue du Stade de France 93210 Paris, sous le numéro 127°112°634.

LIENS FINANCIERS

SAINT PIERRE ASSURANCES ne détient aucune participation directe ou indirecte d'une compagnie d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société SAINT PIERRE ASSURANCES.

PARTENAIRES

Courtier en assurances indépendant, SAINT PIERRE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances. Nous travaillons avec un nombre restreint de fournisseurs sans obligation contractuelle (selon la définition du b) du 1er du II de l'article L521-2 du Code des assurances).

Nos principaux partenaires sont : ACTE, ALLIANZ IARD, ALLIANZ OUTRE MER, ALTIMA, APRIL, AXA, CFDP, FILHET-ALLARD, GENERALI, GROUPAMA D'OC, GROUPAMA OCEAN INDIEN, IME, LE FINISTERE, MATMUT & CO, MMA, QBE, SADA, SMA et SWISS LIFE PREVOYANCE ET SANTE.

PRODUITS

Spécialisé en assurances de risques immobiliers, nous proposons notamment les produits d'assurance suivants :

- **Assurance Multirisques** : Habitation ; Immeuble ; Propriétaire Non Occupant ;
- **Pertes Pécuniaires** : Garantie des Vices cachés, Garantie Revente, Protection juridique ; Garantie locative;
- **Responsabilité Civile** : Professionnelle ; Agents commerciaux ; Dirigeants ;
- **Assurance de personnes** : Assistance ; Assistance scolaire ; Collective prévoyance et santé ; Garantie accident de la vie ;
- **Automobile** : 2 roues ; Flotte automobile ; Véhicule ;

SAINT PIERRE ASSURANCES fournit un service de recommandation personnalisée en Assurance Multirisque Immeuble.

RÉMUNERATION

Notre rémunération se compose de :

- Commissions qui nous sont versées par les assureurs (rémunération incluse dans la prime d'assurance qui dépend de l'assureur et de la nature du contrat)
 - Si le règlement est adressé directement à l'assureur, la commission est rétrocédée par l'assureur à SAINT PIERRE ASSURANCES,
 - Si le règlement est adressé à SAINT PIERRE ASSURANCES, la prime est reversée à l'assureur déduction faite de la commission.
- Frais de gestion perçus par SAINT PIERRE ASSURANCES et facturés au client (si le contrat est concerné, le montant est affiché sur la proposition d'assurance de manière distincte et transparente à la prime d'assurance)
- Intéressements versés par les assureurs selon des critères définis dans les conventions établies par ces derniers

DONNÉES PERSONNELLES

ENGAGEMENTS

SAINT PIERRE ASSURANCES en tant que responsable de traitement s'engage vis-à-vis de vos données personnelles à :

- Les traiter de manière licite, loyale et transparente,
- Les collecter pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne pas les traiter de manière incompatibles avec ces finalités.
- Collecter que celles qui sont adéquates, pertinentes et dans la limite de ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- Garantir leur exactitude et si nécessaire les tenir à jour. Nous prenons toutes les mesures raisonnables afin que les données à caractère personnel inexacts soient effacées ou rectifiées sans tarder.
- Les conserver sous une forme permettant l'identification des personnes concernées et pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.
- Les traiter de façon à garantir une sécurité appropriée des données à caractère personnel, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées (intégrité et confidentialité).

UTILISATION DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies par SAINT PIERRE ASSURANCES font l'objet d'un traitement informatique destiné à la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance, à l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, à la lutte contre les fraudes, à la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et à la réalisation d'études statistiques.

Elles sont conservées jusqu'à dix ans à compter de la fin du contrat en cas de souscription d'un contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs et les apporteurs d'affaires qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur.

Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations.

Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

DROITS

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à notre DPO rgpd@stpierreassurances.com.

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- Sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Une réclamation est une manifestation écrite d'un prospect, d'un client ou d'un tiers qui exprime un mécontentement à l'encontre de la société ou de son représentant à qui il impute un dysfonctionnement ou une anomalie et dont il demande le traitement suite à une réponse qu'il juge inadaptée ; Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

En cas de litige ou de désaccord, nous vous invitons à communiquer votre réclamation :

- Par courrier postal à l'adresse du siège social (à l'attention du service réclamations)
- Par mail à l'adresse reclamations@stpierreassurances.com

Vous recevrez un accusé de réception au maximum sous 10 jours et une réponse finale dans un délai maximum de 2 mois.

En cas de désaccord persistant, vous avez la faculté, après épuisement des voies de traitements internes indiquées ci-dessus, de faire appel au Médiateur.

MÉDIATION DE L'ASSURANCE

En application des articles L156-1 et suivants du Code de la consommation, le Médiateur de l'assurance est compétent pour intervenir sur tout litige entre un professionnel et un consommateur n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite par ce dernier auprès du service réclamation du courtier.

Le Médiateur de l'assurance peut être saisi par l'un des moyens suivants :

- Adresse postale : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris CEDEX 09
- Adresse email : le.mediateur@mediation-assurance.org
- Adresse du site internet : www.mediation-assurance.org